

SOCIÉTÉ
DES
SCIENCES, DES ARTS & DES LETTRES DU HAINAUT

PROGRAMME DES CONCOURS

PREMIÈRE PARTIE

La Société récompensera le meilleur travail inédit qui lui sera présenté se rattachant à l'une des catégories suivantes :

- Sciences historiques;*
- Sciences mathématiques;*
- Philologie;*
- Littérature française;*
- Sciences philosophiques;*
- Droit;*
- Sciences naturelles (Physique, Chimie, Géologie, Minéralogie, Zoologie, Botanique);*
- Sciences médicales;*
- Beaux-Arts;*
- Sciences sociales.*

Chacune de ces catégories fait l'objet d'un concours.

Ces concours sont annuels.

Le programme de ces concours est fixé comme suit :

SCIENCES HISTORIQUES

L'histoire dans l'acception la plus large du mot.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Mathématiques pures, comprenant l'analyse et la géométrie.

Mathématiques appliquées, comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

Applications industrielles.

PHILOGIE

Linguistique ; philologie orientale, classique, germanique, romane, etc.

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Poésie.

Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

Pièces de théâtre en prose ou en vers.

Œuvres de critique ou d'histoire littéraire. •

SCIENCES PHILOSOPHIQUES

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

DROIT

Droit théorique. — Droit positif. — Doctrine, jurisprudence, législation. — Histoire des institutions et de la législation.

SCIENCES NATURELLES

Bactériologie.

Sciences zoologiques.

Sciences botaniques.

Sciences minérales : Minéralogie, Géologie.

Sciences physiques.

Sciences chimiques.

Applications industrielles.

SCIENCES MÉDICALES

Les diverses branches des sciences médicales.

BEAUX-ARTS

Critique et histoire.

SCIENCES SOCIALES

Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

DEUXIÈME PARTIE

QUESTIONS SPÉCIALES PROPOSÉES

a) *Par la Députation permanente du Conseil provincial
du Hainaut :*

La juridiction administrative en Belgique, son fondement, son organisation, sa compétence. Traité théorique et pratique. Réformes à introduire.

b) *Par la Société :*

HISTOIRE ET DROIT

1° Une histoire des fortifications et des sièges de la ville de Mons ;
2° Une histoire de l'industrie drapière dans le comté de Hainaut, antérieurement au règne de Charles-Quint ;

3° Une étude sur le système d'impositions suivi par les États de Hainaut ;

Une étude sur le système d'impositions suivi par les États du Tournaisis ;

4° Établir d'une manière critique les registres d'un comte de Hainaut de la maison d'Avesnes ;

5° Une étude sur la saisie conservatoire, suivie d'un projet de loi sur la matière.

BOTANIQUE

Il existe, dans la partie septentrionale du bassin de la Haine, entre la plaine alluviale et le plateau limoneux du nord du Hainaut, une région à sol sableux s'étendant de Gottignies jusque vers Bonsecours. — On demande une étude sur la flore de cette région, spécialement au point de vue des analogies qu'elle présente avec la flore campinienne.

GÉOLOGIE

1° On demande une étude, basée sur des analyses nouvelles effectuées d'après une méthode uniforme, sur les relations existant entre la composition des houilles du bassin du Hainaut et leur mode de gisement. On recherchera, en particulier, les variations que subit cette composition dans le sens de la succession stratigraphique, dans le sens de la direction, et dans celui de l'inclinaison, ainsi que suivant la profondeur et suivant la position des couches en plature ou en dressant ;

2° On demande une étude sur la Faille du Centre et les failles connexes dans le Couchant de Mons et la partie occidentale du bassin du Centre.

SCIENCES MÉDICALES

Étudier les rapports et les antagonismes de certaines maladies entre elles.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les mémoires seront rédigés en français.

Ils seront remis franco, avant le 31 décembre 1901, chez M. Wiliquet, greffier provincial, secrétaire général de la Société, avenue d'Havré, 22, à Mons.

Les concurrents ne signent pas leurs travaux : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse, ainsi qu'une déclaration que leur œuvre est inédite et qu'elle n'a pas été récompensée par d'autres Sociétés savantes.

Seront exclus du concours, les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit.

Le prix, pour chaque concours, consiste en une médaille d'or frappée au coin de la Société. La Société peut accorder des mentions honorables, avec ou sans médaille, aux travaux qui ne lui paraîtront pas mériter le prix. Ces médailles seront de vermeil, d'argent ou de bronze.

Lorsque la médaille d'or est décernée, le billet cacheté joint au mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté, joint au mémoire, est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

La Société peut décider l'impression dans ses « Mémoires et Publications » des travaux récompensés. Dans ce cas, les auteurs ont droit à cinquante exemplaires de leur œuvre, tirés à part.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés. Les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.
